



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE, DE LIVRAISON ET DE PAIEMENT DE UNITED CAPS

Valable à partir de: 01/05/2008
Siège social : Wiltz, Luxembourg

1. Acceptation

- 1.1. L'acheteur accepte nos conditions générales et particulières qui prévalent sur toute autre clause contractuelle, en ce compris les conditions générales de l'acheteur.
- 1.2. Toute condition particulière n'est valable que pour la vente à laquelle elle s'applique et n'exclut en aucun cas l'application de nos conditions générales, sauf en ce qui concerne les seuls articles des conditions générales auxquelles elle déroge et pour autant qu'elle soit signée pour accord par le vendeur.
- 1.3. La commande d'un article propre de United Caps vaut acceptation des spécifications envoyées avec les échantillons ou à la demande du Client.

2. Propriété intellectuelle ou industrielle.

- 2.1. Les plans ou tous autres documents techniques émanant du vendeur et remis à l'acheteur, sont et restent la propriété pleine et entière du vendeur. L'acheteur s'engage à en respecter et à en faire respecter par ses employés le caractère strictement confidentiel. Ils ne peuvent sans accord écrit préalable du vendeur, être communiqués ou remis à quiconque, ni exploités autrement que dans le cadre des relations avec le vendeur, et ils seront restitués sans délai, sur sa première demande. Toute reproduction ou représentation même partielle, par quelque procédé que ce soit, de ces documents, effectuée sans l'autorisation écrite du vendeur est illicite et constitue une contrefaçon. Le non-respect de cette obligation pourra entraîner immédiatement de la part du vendeur la résiliation de plein droit sans qu'il y ait lieu à formalité ou procédure quelconque, de toutes les commandes en cours à ce moment, et sans préjudice des dommages et intérêts que le vendeur pourra réclamer.

3. Prix et commandes

- 3.1. Les prix et autres renseignements indiqués dans nos tarifs, offres et catalogues sont indiqués sans engagement et peuvent être modifiés.
- 3.2. Les prix sont indiqués hors T.V.A. et à l'exclusion de quel qu'autre impôt.
- 3.3. Nos offres s'entendent sous réserve de confirmation. Elle ne nous engage qu'après confirmation de notre part et acceptation par l'acheteur. Toute confirmation de vente envoyée par notre société est réputée acceptée par le destinataire avec toutes ces conditions particulières et générales, si dans les 24 heures de sa réception aucun désaccord n'a été expressément notifié.
- 3.4. Les commandes sont exécutées au prix en vigueur au jour de la confirmation de l'offre par nos soins.
- 3.5. En cas d'augmentation du prix de nos fournisseurs, nous nous réservons le droit d'appliquer à tout moment aux ordres ou aux parties d'ordres non encore exécutées, la majoration justifiée par cette augmentation.
- 3.6. En cas d'annulation ou de suspension de commande, nous établissons un relevé des frais engagés et nous les facturons à l'acheteur.



4. Livraisons

- 4.1. Les délais de livraison sont indiqués sans engagement : leur inobservance ne confère pas le droit à l'acheteur de réclamer des dommages et intérêts ou d'annuler la commande.
- 4.2. Tout retard de livraison dû au fait de l'acheteur nous autorise à prolonger les délais du contrat pour les quantités restantes à fournir et à facturer les frais occasionnés par le retard, soit à annuler la commande.

5. Transports : les marchandises même expédiées franco, voyagent toujours aux risques et périls du destinataire.

6. Agréations-réclamations

- 6.1. Les marchandises sont sensées être agréées, à défaut de notification d'une réclamation par lettre recommandée dans les huit jours de la livraison.
- 6.2. Nos livraisons sont sujettes aux tolérances d'usage concernant quantité, qualité, teinte, contenance, poids, dimensions, échantillons, emballages, casse, etc.
- 6.3. Les marchandises ne peuvent être retournées sans autorisation écrite du vendeur.

7. Garanties – responsabilité

- 7.1. Le responsabilité et/ou la garantie du vendeur ne saurait être engagée au-delà du remplacement pur et simple des marchandises reconnues défectueuses. Le vendeur ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable d'un emploi défectueux des produits vendus ni des conséquences de leur emploi à un autre usage que celui auquel ils sont destinés et pour lequel l'acheteur les a commandés.
- 7.2. Les applications de nos fabrications étant très étendues et les conditions d'emploi peuvent varier d'une entreprise à l'autre, notre société conseille à ses clients de toujours procéder aux essais requis avant utilisation.
- 7.3. Le vendeur ne sera en aucun cas responsable des pertes de profits ou de dommage spécial, indirect ou consécutif.
- 7.4. Les conformités à d'autres réglementations que la législation Européenne sur les articles d'emballages sont de la responsabilité du Client.

8. Force majeure

- 8.1. Dans l'éventualité de cas fortuit ou de force majeure, nous nous réservons le droit à notre choix d'annuler les commandes, soit d'en prolonger les délais d'exécution.
- 8.2. Les termes de cas fortuit ou de forces majeures s'interprètent au sens le plus large et comprennent notamment : grèves, perturbations dans l'approvisionnement, bris de machine et tous autres événements fortuits sans qu'il soit besoin de rechercher si le fait ou l'événement a été imprévisible ou irrésistible dès lors qu'il aura empêché ou retardé l'exécution.

9. Dispositions particulières

- 9.1. Toute commande selon les plans, modèles, marques indiqués par nos clients, est exécutée à leurs risques et périls pour ce qui concerne les droit éventuels des tiers sur les plans, modèles et marques.
- 9.2. Nos clauses particulières peuvent prévoir une clause d'exclusivité d'un modèle en faveur d'un acheteur. Dans ce cas, la clause d'exclusivité sera toujours subordonnée à l'achat des quantités minimum annuelles prévues, sauf stipulation contraire.



9.3. Si aucune commande afférente à un outillage n'est enregistrée pendant un délai de 5 ans, le vendeur peut, après mise en demeure, disposer de cet outillage sans justification et au besoin de procéder à sa destruction.

10. Paiements

10.1. Les paiements sont effectués à 30 jours de la date de la facture.

10.2. Tout retard de paiement porte de plein droit et sans mise en demeure un intérêt de retard égal au taux d'escompte, appliqué par la Banque Centrale Européenne et majoré de 4 % avec un minimum de 15%. Une indemnité minimum forfaitaire de 375,00 EURO sera due en tout cas.

10.3. Les intérêts échus sur les montants impayés se capitalisent. Les frais d'encaissement seront ajoutés.

10.4. Le défaut de paiement à l'échéance d'une facture ou d'une traite nous confère le droit de suspendre l'exécution de tous les contrats en cours et rend immédiatement exigible le paiement des autres factures ou traites non encore échues.

10.5. Le vendeur peut à tout moment exiger des garanties de la part de l'acheteur. Le refus d'y satisfaire nous confère le droit d'annuler tout ou partie des contrats ou commandes.

10.6. En outre, toute livraison est interrompue jusqu'au paiement intégral des marchandises déjà livrées.

11. Clause résolutoire expresse:

11.1. En cas de non-paiement à l'échéance d'une facture, traite, etc., la vente sera résolue de plein droit à l'expiration d'un délai de 10 jours à dater de la mise en demeure adressée dans ce sens à l'acheteur.

12. Réserve de propriété

12.1. Les marchandises restent notre propriété jusqu'à exécution complète des obligations de l'acheteur.

12.2. La livraison des marchandises opère transfert des risques à l'acheteur. Celui-ci assume, dès la livraison, la garde des marchandises vendues et est responsable des dommages.

13. Litiges

13.1. En cas de litiges, ceux-ci relèvent de la compétence exclusive des tribunaux de la localité où se trouve la société du vendeur et seul le droit du pays où se trouve la société du vendeur est applicable.